Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Publication du cadastre des sites pollués

Aboutissement d'un travail de plusieurs années, la publication du cadastre des sites pollués sur le canton de Vaud permettra de répondre à la fois aux nombreuses demandes et aux exigences légales. Le Canton de Vaud est le premier canton à diffuser son cadastre, qui comprend actuellement 2'800 sites inscrits.

Le cadastre des sites pollués est un instrument de planification qui doit permettre d'identifier, parmi les sites pollués, ceux qui présentent un danger pour l'homme ou l'environnement et doivent être assainis (sites contaminés). Il doit aussi permettre de définir les priorités d'assainissement des sites contaminés, de gérer leur suivi et d'assurer la sécurité économique des projets de constructions en prenant en compte suffisamment tôt l'éventuelle présence de polluants, évitant ainsi des entraves à l'organisation de travaux.

Sur près de 2'800 sites inscrits ou en voie d'inscription au cadastre vaudois, près de 10% devront faire l'objet d'investigations afin de déterminer s'ils nécessitent des mesures de protection de l'environnement. Les autres ont déjà été jugés comme ne devant faire l'objet d'aucune mesure particulière, si ce n'est en cas de travaux impliquant des terrassements, auquel cas les éventuels déchets excavés devront être évacués selon des filières appropriées.

La version publique du cadastre des sites pollués n'est pas encore complète, tous les propriétaires de parcelles concernées n'ayant pas encore pu être contactés et la délimitation exacte de certains sites d'anciennes décharges faisant encore l'objet de vérifications. Des mises à jour seront faites régulièrement. Le cadastre n'a pas la prétention d'être exhaustif : le fait qu'une parcelle n'y figure pas n'est pas une garantie qu'aucune pollution n'y soit présente. Le cadastre est un outil évolutif qui sera complété petit à petit.

Les travaux d'élaboration du cadastre cantonal des sites pollués ont débuté en 1994 et

ont impliqué un véritable plongeon dans l'histoire. Des archives remontant jusqu'au milieu du 19ème siècle ont été consultées, de nombreuses visites de reconnaissance ont eu lieu, ainsi que des contacts nombreux avec les communes et des particuliers, qui ont permis d'identifier les sites devant être inventoriés et d'évaluer la gravité relative de leur pollution établie ou probable.

De plus amples informations sont disponibles sur le site internet du Service des eaux, sols et assainissement (www.dse.vd.ch/eaux/sites-pollues). Toutes les demandes de renseignements, même si elles concernent des sites qui ne figurent pas encore au cadastre public, peuvent être adressées au Service des eaux, sols et assainissement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juin 2004

DSE, M. André Kissling, ingénieur au Service des eaux, sols et assainissement, tél. 021 316.75.29 M. Gérald Burnier, adjoint au Service des eaux, sols et assainissement, tél. 021 316.75.49